

<p>D 26-52</p> <p>CESSIONS DE PARCELLES DE TERRAINS AU PROFIT DE RIVERAINS.</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoint au Maire, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Valérie BONNEL, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Jean-Luc LEMARIÉ, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Elisabeth LEGRAND propose aux membres du conseil municipal d'approuver la vente de 2 parcelles :

- AC 286a d'une superficie de 33 ca au profit de Monsieur BENNEQUIN Jérémie au prix de 30 € le m², soit 990 € hors frais d'enregistrement ;
- AC 286b d'une superficie de 15 ca au profit de Madame BERODOT Agnès au prix de 30 € le m², soit 450 € hors frais d'enregistrement.

Il est précisé que Monsieur BENNEQUIN et Madame BERODOT feront leur affaire de tous les frais afférents à cette opération et qu'ils feront leur affaire de clore les terrains.

Elisabeth LEGRAND informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres de la commission « urbanisme » en date du 27 avril 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (Agnès BERODOT ne prend pas part au vote), décident :

- d'approuver la cession de :
 - la parcelle cadastrée AC 286a d'une superficie de 33 ca au profit de Monsieur BENNEQUIN Jérémie au prix de 30 € le m², soit 990 € hors frais d'enregistrement ;
 - la parcelle cadastrée AC 286b d'une superficie de 15 ca au profit de Madame BERODOT Agnès au prix de 30 € le m², soit 450 €
- les frais de notaire et de clôture des parcelles étant à la charge exclusive des acquéreurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



 Maire.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260519-D26-52-DE
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception en préfecture : 19/05/2026